

L'Union européenne : les enjeux de l'élargissement

INTRODUCTION

- 1987 l'Acte Unique Européenne est rentrée en droit positif = reentré en droit des états européens.

Construction européenne = intégration des territoires et institutions

- 2 axes de développement :

Horizontal : harmonisation

Vertical : délégation de pouvoir vers l'haut.

- Activités parallèles aux institutions : 1) lobby 2) cabinets avocats droit européenne

.....

Intégration européenne en TROIS NIVEAU.

1. SOURCES DU DROIT EUROPEENNE (squelette de l'union européenne)

- 1.1) Les traites qui fixent le principe de SUBSIDIARITE = répartition de compétences entre les états et l'Union Européenne (subsidiarité, terme proposé par V.G. D'estang , inspiré de S. Thomas d'Aquine).

Au début, la régulation européenne c'était seulement : PAC (agriculture), SECA (sidérurgie), EURATOM (énergie atomique civil). Aujourd'hui le champ est bien plus large, DEPUIS L'ACTE UNIQUE.

Europe a un développement endogène, le fonctionnement jour par jour renforce les institutions européennes.
Guide Pratique des Groupes d'intérêt a Bruxelles .

1.2) Les Actes des Institutions (lois européennes) = Directives et Reglements

Exemple : L'opération marché unique européenne (période 1987-1 mai 2004) a nécessité de 320 directives d'harmonisation.

3 domaines

1.2.1) Démantèlement des frontières *physiques*, liberté de circulation des marchandises et des personnes, Accords de Schengen.

1.2.2) Démantèlement des frontières *techniques* . Exemple : « affaire chocolat », jonction communautaire, jusqu'à 5 % de grasses végétales non cacao (lobby anglais, contrôle d'un fonctionnaire allemand et des consultants belges).

1.2.3) Directives d'harmonisation pour :

Banques et assurances

Reconnaissance mutuelle de diplômes et qualifications professionnelles

Ouverture des marchés publics aux procédures d'adjudication communautaires Opérations de cadrage des fiscalités pour la TVA et fiscalité de l'état

1.3) Jurisprudence de la Cour Européenne de Justice

3 aspects

1.3.1) 85% de l'environnement juridique des entreprises en Europe sont des directives européennes.

15% restant pas régulé implique les aspects de la fiscalité.

1.3.2) Primauté des lois européennes sur les lois nationales

1.3.3) Droit de la commission d'imposer des amendes aux entreprises qui ne respectent pas le droit communautaire (jusqu'à 20 % CA des entreprises)

2. ASPECTS ECONOMIQUES, CONCURRENCE

Commentaire sur l'harmonisation. L'Europe se base pas seulement sur la loi, mais aussi sur une politique commerciale internationale. Exemple :

Différence de TVA entre pays. Dans le futur il y aura à payer la TVA du pays de consommation (pas du pays d'achat), Directive de 1985 qui applique en mai 2004.

(Voiture neuve, < 6 mois, < 6000 km)

Importance de la TVA en France

1% TVA = 33 Milliard de FRF. La TVA fait tourner l'administration = Dotation Global de Fonctionnement.

TVA moyenne en France = 19.6 %, reste des pays = 17 %. On prévoit une réduction de la TVA.

Donc, une baisse d'imposition nationale, dérivera en une montée de la fiscalité locale -> Décentralisation, Europe des Régions.

Redistribution de régions en France pour avoir la taille prototype de IdF.

3. ELARGISSEMENT DE L'EUROPE. Convention pour l'avenir de l'Europe.

Elargissement en 2004, 10 pays, 75 millions d'habitants.

3.1) Aspects économiques

Faisabilité commerciale de l'élargissement

PNB moyen nouveau 10 pays = 30 % moyen européenne

3.2) Aspects institutionnels

Parlement européen, trois sièges : Strasbourg, Luxembourg, Bruxelles.

Majorité qualifiée seulement pour décisions techniques sur le marché unique.
Unanimité sur les aspects politiques, financiers, etc.

Vote à la majorité qualifiée implique une perte de souveraineté des pays avec moindre population. On perd le veto de l'unanimité.

CONVENTION, Dec 2001 (cassette video)

102 membres, 28 ministres, 56 parlementaires nationaux, 16 membres parlement européenne, 2 commissaires européens, Comité économique et social, Comité des Régions, Partenaires sociaux, Médiateur européenne.

En 1999, décision élargissement pour les 12 nouveaux pays.
Constitution basée sur la Carte des Droits Fondamentaux de Dec. 2000
Modification du Traité de l'union.

Critères de Copenhague pour entrer dans la UE

1. Economie de marché
2. Etat démocratique : separation des pouvoirs, droits de l'homme (convention Helsinki)
3. L'acquis communautaire (80 k pages de documentation), droit européen de la concurrence (l'euro n'est pas compris dans l'acquis).

Ajustement structurel :

Slovénie en 2010
Bulgarie en 2035

Soutien a l'ajustement structurel :

- Aides européennes
- Banque européenne d'investissement, PME prêt a 2%, remboursement To+5 ans
- Cumulatif d'aides jusqu'à 80 % du montant total
- « Techniques » pour demander les prêts. Négociation de conditions d'octroi avec l'OMC.
- Importance de la connaissance approfondie de la réglementation européenne pour se protéger dans le cadre de la concurrence.

Les investissements peuvent se produire hors l'Europe -> Europe a Géométrie Variable, cercles concentriques au-delà des frontières des pays de l'union.

Liberté circulation de marchandises : 19 pays (EFTA)
Programmes de formation, Socrates, Léonardo : 30 pays